



MUNICIPALITÉ
SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

“BÂTIR ENSEMBLE”

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY
MRC DE MONTMAGNY
PROVINCE DE QUÉBEC**

AVIS DE PROMULGATION

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2025-05

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné,

QUE le conseil municipal a adopté, le 6 mai 2025, le Règlement numéro 2025-05 décrétant une dépense de 500 000 \$ et un emprunt de 500 000 \$ pour la réfection extérieure du Complexe municipal.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy.

QUE le Règlement numéro 2025-05 entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Paul-de-Montminy, ce 22 août 2025.

Claudette Aubé.

Greffière-trésorière adjointe